

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;

Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;

Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu les propositions de l'Institut d'Administration des Entreprises ;

ARRÊTE**Article 1 :**

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de validation des Acquis

: MASTER

Mention Gestion des Ressources Humaines (M1)

Parcours**Président du Jury**

M. Alain CUCCI

Statut

Professeur d'Université

ENSEIGNANTS :

Mme Virginie MOISSON

Maître de conférences

M. Pascal PICARD

Maître de conférences

Mme Ouafae LAMBERT

Enseignant

Mme Emmanuelle KLEINLOGEL

Enseignant

PROFESSIONNELS :

M. Frédéric MARIONNEAU

Professionnel CEV

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et M. Pascal PICARD, Le Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

05 AVR 2023

Le Président de l'Université de La Réunion



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;

Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;

Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu les propositions de l'Institut d'Administration des Entreprises ;

ARRÊTE**Article 1 :**

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de validation des Acquis

: MASTER

Mention Gestion des Ressources Humaines (M2)**Parcours****Président du Jury**

M. Alain CUCCHI

Statut

Professeur d'Université

ENSEIGNANTS :

Mme Virginie MOISSON

Maître de conférences

M. Pascal PICARD

Maître de conférences

Mme Ouafae LAMBERT

Enseignant

Mme Emmanuelle KLEINLOGEL

Enseignant

PROFESSIONNELS :

M. Frédéric MARIONNEAU

Professionnel CEV

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et M. Pascal PICARD, Le Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

10 AVR 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la vie universitaire


Jérôme GARDODY